

					activité: 1111-01-01	
197	BASIAS	Carcassonne	Ets RIVIERE Léon	Dépôt de liquides inflammables et de charbon	Activité terminée - date fin activité: 1990-10-16	batiment
198	BASIAS	Carcassonne	Ets ROUCH André		Activité terminée - date fin activité: 1961-01-01	batiment
199	BASIAS	Carcassonne	Ets ROUCH André ex Ets BULLES		Activité terminée - date fin activité: 1990-10-18	batiment
200	BASIAS	Carcassonne	Ets ROUCH ex Ets PERALTA ex Ets MAUREL ex Ets ROUCAIROS Jean	Dépôt hydrocarbure	Activité terminée - date fin activité: 1990-04-06	batiment
201	BASIAS	Carcassonne	Ets ROUMENS Jeanne		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
202	BASIAS	Carcassonne	Ets ROUSTIE J.B.		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
203	BASIAS	Carcassonne	Ets SABATIER Antoine		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
204	BASIAS	Carcassonne	Ets SABATIER Antoine		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
205	BASIAS	Carcassonne	Ets SAUZEL Joseph	Masse	Activité terminée - date fin activité: 1937-01-01	batiment
206	BASIAS	Carcassonne	Ets SEGUIER Joseph	SEGUIER	Activité terminée - date fin activité: 1970-01-01	batiment
207	BASIAS	Carcassonne	Ets SENEGAS Armand		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
208	BASIAS	Carcassonne	Ets SERVAT		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
209	BASIAS	Carcassonne	Ets SICRE Louis		Activité terminée - date fin activité: 1972-01-01	batiment
210	BASIAS	Carcassonne	Ets SOLANO Vincent		Activité terminée - date fin activité: 1970-01-01	batiment
211	BASIAS	Carcassonne	Ets SURROQUE Bernard		Activité terminée - date fin activité: 1992-01-01	batiment
212	BASIAS	Carcassonne	Ets THEMINES		Ne sait pas - date fin activité:	batiment
213	BASIAS	Carcassonne	Ets THUASME Alexandre Pierre		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
214	BASIAS	Carcassonne	Ets TOKOI Jean		Activité terminée - date fin activité: 1973-01-01	batiment
215	BASIAS	Carcassonne	Ets VERGNE Pierre et FEUILLA Etienne		Activité terminée - date fin activité: 1989-01-01	surface
216	BASIAS	Carcassonne	Ets VIDAL Albert et Cie	fabrique d'engrais .	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
217	BASIAS	Carcassonne	Ets VIDAL Joseph		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
218	BASIAS	Carcassonne	FLAYOL ex Ets DURAND ROGER Joseph ex FONDERIE MERIDIA ex FONDERIE GUIRAUD		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
219	BASIAS	Carcassonne	FONDERIE BLECHEMIT		Activité terminée - date fin activité: 1877-01-01	batiment
220	BASIAS	Carcassonne	FONDERIE C. ARNAUD Successeur ex FONDERIE SICRE.		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
221	BASIAS	Carcassonne	FONDERIE DU SUD-EST		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment

222	BASIAS	Carcassonne	Fonderie DURAND Roger Fils		Activité terminée - date fin activité: 1932-01-01	batiment
223	BASIAS	Carcassonne	GARAGE AUTO CITE (Peugeot)	DZI	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
224	BASIAS	Carcassonne	GARAGE CROS ex GARAGE ELIX Thierry		Activité terminée - date fin activité:	batiment
225	BASIAS	Carcassonne	GARAGE DE L'AUDE	GARAGE RENAULT	Activité terminée - date fin activité: 2000-04-01	batiment
226	BASIAS	Carcassonne	MATIGNON		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
227	BASIAS	Carcassonne	OLIVE pierre		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
228	BASIAS	Carcassonne	PATAU (teinturerie)	Patau	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
229	BASIAS	Carcassonne	SA TRANSPORT BATUT Auguste	Dépôt hydrocarbure	Activité terminée - date fin activité: 1965-01-01	batiment
230	BASIAS	Carcassonne	SARL BLANCHISSERIE DE L'ARNOUZE		Activité terminée - date fin activité: 1992-03-16	batiment
231	BASIAS	Carcassonne	STATION EUROPCAR ex Ets ALAUX ET GESTIN		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
232	BASIAS	Carcassonne	Sté ADMINISTRATION DE L'HOSPICE ex FONDERIECAMINADE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
233	BASIAS	Carcassonne	Sté AGIPAUTOGAZ ex ENTREPOT CARCASSONNAIS Anc Sté BP ex Sté DESMARAIS Frs.	dépot	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
234	BASIAS	Carcassonne	Sté ANDUZE ex SARL GORDO ET VILLABA	dépot de carcasses de véhicules.	Activité terminée - date fin activité: 1982-09-30	batiment
235	BASIAS	Carcassonne	Sté AUTO CITE - PEUGEOT		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
236	BASIAS	Carcassonne	Sté AYBRAM ET ALARY		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
237	BASIAS	Carcassonne	Sté BARES Marc		Activité terminée - date fin activité: 1982-10-11	batiment
238	BASIAS	Carcassonne	Sté BASTOUILLE Frères		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
239	BASIAS	Carcassonne	Sté BEC FRERES		Activité terminée - date fin activité: 1979-04-10	surface, boisé
240	BASIAS	Carcassonne	Sté BESSON ET SEYBEBLICH		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
241	BASIAS	Carcassonne	Sté BONNAFOUS etFILS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
242	BASIAS	Carcassonne	Sté BRASSERIE FRITZ LAUER		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
243	BASIAS	Carcassonne	Sté CALMET		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
244	BASIAS	Carcassonne	Sté CASTEL		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
245	BASIAS	Carcassonne	Sté CHETTOUCH Frères ex Ets CROS Roger	DLI	Activité terminée - date fin activité: 1995-01-01	batiment
246	BASIAS	Carcassonne	Sté CHOPI ex TIMI ex Sté ESSO anc PIQUENAL anc DOUMENC		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
247	BASIAS	Carcassonne	Sté DENOY		Activité terminée - date fin	batiment

					activité: 1111-01-01	
248	BASIAS	Carcassonne	Sté DES PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS DE BRAM		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
249	BASIAS	Carcassonne	Sté DESMARAIS Frs.		Activité terminée - date fin activité: 1981-01-01	batiment
250	BASIAS	Carcassonne	Sté DEUTSCH ET SES FILS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
251	BASIAS	Carcassonne	Sté ESSO		Activité terminée - date fin activité: 1987-02-23	batiment
252	BASIAS	Carcassonne	Sté ESSO ex CAMPAGNERO		Activité terminée - date fin activité: 1990-03-09	batiment
253	BASIAS	Carcassonne	Sté EXPLOITATION DE GARAGE ET TRANSPORTS ex TRESSENS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
254	BASIAS	Carcassonne	Sté FARGES ET FILS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
255	BASIAS	Carcassonne	Sté FORGE et Cie, ENTREPOT LANGUEDOCIEN		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
256	BASIAS	Carcassonne	Sté GABELLE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
257	BASIAS	Carcassonne	Sté GORRY		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
258	BASIAS	Carcassonne	Sté INDUSTRIELLE DU LANGUEDOC AUTOMOBILE (PEUGEOT)		Activité terminée - date fin activité: 1990-01-01	batiment
259	BASIAS	Carcassonne	Sté JAVEL SAINT JEAN	Fabrique d'eau de javel	Activité terminée - date fin activité: 1983-01-01	batiment
260	BASIAS	Carcassonne	Sté LES MOULINS DU ROI ex BETTS et Cie	Manufacture de la Trivalle	Activité terminée - date fin activité: 1983-12-31	batiment
261	BASIAS	Carcassonne	Sté MARTY et PARAZOLS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
262	BASIAS	Carcassonne	Sté MECANIQUE DU MIDI ex FONDERIE "LES HERITIERS DE PLANCARD MICHEL"		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
263	BASIAS	Carcassonne	Sté MERIDIONALE DU DECHET DE CAOUTCHOUC		Activité terminée - date fin activité: 1963-03-20	batiment
264	BASIAS	Carcassonne	Sté MIR ESCUDIE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
265	BASIAS	Carcassonne	Sté OURMET ET CIE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
266	BASIAS	Carcassonne	Sté PELLINI		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
267	BASIAS	Carcassonne	Sté PRAT FILS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
268	BASIAS	Carcassonne	Sté RIVIERE jeune		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
269	BASIAS	Carcassonne	Sté ROUDIERE et Cie		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
270	BASIAS	Carcassonne	Sté ROUMENS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
271	BASIAS	Carcassonne	Sté ROUMENS FRERES SARL		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
272	BASIAS	Carcassonne	Sté S.A.F.A. (Société des Ateliers de Fonderie Audois)		Activité terminée - date fin activité: 1988-08-18	batiment

273	BASIAS	Carcassonne	Sté SABATIER et Fils		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
274	BASIAS	Carcassonne	Sté SELARIES Jules et Cie		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
275	BASIAS	Carcassonne	Sté SHELL ex Sté ESSO -SOLANO François		Activité terminée - date fin activité: 1972-01-01	batiment
276	BASIAS	Carcassonne	Sté SHELL FRANCAISE		Activité terminée - date fin activité: 1993-03-04	batiment
277	BASIAS	Carcassonne	Sté TALMIER		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
278	BASIAS	Carcassonne	Sté TEXTILE D'EXPLOITATION CHAPEAU DE GAJA ex UNION CHAPELERIE FRANCAISE SA ex VILLA NORMA INDUSTRIE		Activité terminée - date fin activité: 1970-10-15	batiment
279	BASIAS	Carcassonne	Sté VAICHERE Fils		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
280	BASIAS	Carcassonne	SUD EQUIPEMENT SA, ex ALAUX & GESTIN, ex FAFEUR Frères.		Activité terminée - date fin activité: 1967-01-01	batiment
281	BASIAS	Caunes-Minervois	BAUX		Activité terminée - date fin activité: 1980-01-01	batiment
282	BASIAS	Caunes-Minervois	Ets PALIOPY		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	topographie, boisé
283	BASIAS	Caux-et-Sauzens	COMMUNE DE CAUX-ET-SAUZENS		Activité terminée - date fin activité: 1930-01-01	batiment
284	BASIAS	Cazilhac	CAUSSE Paule		Activité terminée - date fin activité: 1985-01-01	batiment
285	BASIAS	Cazilhac	Sté D'APPLICATION DE LA PROTECTION		Activité terminée - date fin activité: 1987-08-23	surface, urbain
286	BASIAS	Citou	SA DE TRAITEMENT CHIMIQUE (1) ex SA FRANCAISE DU SYNDICAT MINIER ex Sté DES MINES DE RIOLS ex Sté DES MINES METALLIQUES DE ROUAIROUX ex Ets LAURENT	Mine de Rierssec "concession de Castanviels"	Activité terminée - date fin activité: 1932-01-01	topographie, boisé
287	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets DESPLATS Pierre	"Moulin de derrière le four"	Activité terminée - date fin activité: 1905-01-01	batiment
288	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets FRAISSE ex Ets PERRETTE Claude ex Ets PERRETTE Gabriel ex Ets ALBOUY ex Ets RAYMOND ex Ets LAROBERTIE ex Ets BONNET	"La Canichère"	Activité terminée - date fin activité: 1969-01-01	batiment
289	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets LUCET Félix, ex Ets LUCET Lucien, ex Ets GARY Louis, ex Ets GARY Antoine		Activité terminée - date fin activité: 1889-01-01	batiment
290	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets RAYNAUD René	GARAGE RAYNAUD Fils	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
291	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets RAYNAUD René		Activité terminée - date fin activité: 1112-01-01	batiment
292	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets REVEILLE Paul, ex Ets CLUTTON John, ex Ets ALIBERT Antoinette, ex Ets CASTANET Aimé, ex Ets ALIBERT Olivier, ex Ets MOFFRE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
293	BASIAS	Conques-sur-Orbiel	Ets RIBEIL André	GARAGE METROPOLE	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
294	BASIAS	Couffoulens	Ets AZZOPARDI Corinne ex Ets GUIRAUD François ex BOUSQUET François		Activité terminée - date fin activité: 1997-01-01	surface
295	BASIAS	Couffoulens	SA CHAYLA ex Sté Les héritiers de CHAYLA Raoul		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment

296	BASIAS	Couffoulens	SACER		Activité terminée - date fin activité: 1980-12-04	surface
297	BASIAS	Douzens	Ets RAYSSAC Georges ex Ets RAYSSAC Paul		Activité terminée - date fin activité: 1991-01-24	batiment
298	BASIAS	Floure	Ets CAMPENON Bernard CETRA		Activité terminée - date fin activité: 1977-11-02	batiment
299	BASIAS	Floure	Sté DES MINES D'ARGENT DE LA CAUNETTE ex Ets DESFLASSIEUX Antoine ex Ets ARGELLET Auguste ex Ets ROUMENS Alfred ex Ets BAUSIL Gustave ex Ets GAUBERT		Activité terminée - date fin activité:	batiment
300	BASIAS	La Redorte	Ets FONGARO J.L ex Ets PFEIFFER ex Ets BEAUDOUIR Roger	Dépôt de véhicules	Activité terminée - date fin activité: 1995-10-25	surface
301	BASIAS	La Redorte	Ets PLA ex Ets GROUGE ex Ets FANASSE		Activité terminée - date fin activité: 1980-01-01	batiment
302	BASIAS	La Redorte	PUNSOLA BOSEL Joseph		Activité terminée - date fin activité: 1939-01-01	batiment
303	BASIAS	Labastide-en-Val	Ets BONNAFOUS Guy		Activité terminée - date fin activité: 1984-12-11	batiment
304	BASIAS	Laure-Minervois	Ets BONNAVENC Henri	Atelier de mécanique auto	Activité terminée - date fin activité: 1995-01-01	batiment
305	BASIAS	Laure-Minervois	Ets BRIANC Jean-Paul		Activité terminée - date fin activité: 1988-03-25	batiment
306	BASIAS	Laure-Minervois	Ets FRESES Claire	Station service	Activité terminée - date fin activité: 1972-01-01	surface, urbain
307	BASIAS	Laure-Minervois	Ets GLEIZES Roger		Activité terminée - date fin activité: 1990-01-01	batiment
308	BASIAS	Laure-Minervois	Ets PAULHAN Joseph		Activité terminée - date fin activité: 1960-01-01	surface, urbain
309	BASIAS	Lavalette	CGEE ALSTHOM		Activité terminée - date fin activité: 1989-01-01	batiment
310	BASIAS	Lavalette	Ets CAMPENON Bernard (CETRA)		Activité terminée - date fin activité: 1987-09-09	prairie
311	BASIAS	Lavalette	Ets GIBEL Jean		Activité terminée - date fin activité: 1988-03-23	batiment
312	BASIAS	Lavalette	Ets PANIAGUA Roger	GARAGE PANIAGUA	Activité terminée - date fin activité: 1988-03-23	batiment
313	BASIAS	Leuc	Ets PETIT Louis		Activité terminée - date fin activité: 1988-03-22	batiment
314	BASIAS	Limousis	Ets GODEFROY DE SAINT JEAN ex Ets FOURNIER Clara ex Ets COMTE DE ST JEAN ex Ets FORNIER Jules ex Ets PORTES Jean ex Ets LUCET Barthélémy		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	foret fermée de feuillus
315	BASIAS	Limousis	Ets MOS ex Sté DES MINES DE SALSIGNE ex Ets DIEDERICHS Jean ex Sté NEGRE VITTETRITOUIS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	topographie
316	BASIAS	Limousis	SEPS PYROMETALLURGIE DE SALSIGNE ex Sté D'EXPLOITATION DE LA PYROMETALLURGIE DE SALSIGNE ex Sté MINES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SALSIGNE ex Ets GAYET	LA COMBE DU SAULT	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	station d'épuration
317	BASIAS	Marseillette	DAT François et DESMARAIS Frères		Activité terminée - date fin activité: 1955-01-01	batiment
318	BASIAS	Marseillette	Ets FRICOU Pierre		Activité terminée - date fin activité: 1990-01-01	batiment

319	BASIAS	Marseillette	MAIRIE DE MARSEILLETTE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	boisé, Canal du Midi
320	BASIAS	Montclar	Ets GUIRAUD François		Activité terminée - date fin activité: 1990-01-01	habitation
321	BASIAS	Montolieu	Ets AGASSE Guy		Activité terminée - date fin activité: 1965-01-01	batiment
322	BASIAS	Montolieu	Ets ELITECH ex Sté INDUSTRIELLE TEXTILES DE LA DURE ex Ets ROGER Paul ex Ets CAVAILLEZ Paul ex Ets SABATIER Ernest ex Ets DESPLAS Hippolyte ex Ets GUILHAUT		Activité terminée - date fin activité: 1970-01-01	batiment
323	BASIAS	Montolieu	Ets GALUFFO Claude		Activité terminée - date fin activité: 1998-01-01	batiment
324	BASIAS	Montolieu	Ets MARTIN François		Activité terminée - date fin activité: 1965-01-01	batiment
325	BASIAS	Montolieu	Ets MARTY ex Ets DALBAUD Pierre ex Ets MARTY Emmanuel ex Ets LACOMBE Paul ex Ets LACOMBE Prosper ex Ets DEBOSQUE ex Ets VIGUIER ex Ets LOUP	LA FORGE CHÂTEAU	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
326	BASIAS	Montolieu	Ets MOYA René		Activité terminée - date fin activité: 1996-01-01	batiment
327	BASIAS	Montolieu	Ets ROGER Paul ex Ets ROGER Louis ex Ets GEORGES Henri ex Ets FONDI DE NIORT ex Ets CAZBEN ex Ets ROUMENS		Activité terminée - date fin activité: 1979-01-01	batiment
328	BASIAS	Montolieu	MAISON DE RETRAITE DE SAINT VINCENT DE PAUL		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
329	BASIAS	Moussoulens	Ets MICOULEAU Roger		Activité terminée - date fin activité: 1985-01-01	batiment
330	BASIAS	Pennautier	Ets BERTRON Laurent ex Ets BERTRON Marius fils ex Ets BERTRON Antoine ex Ets COSTE Faustin ex Ets COSTE Jean ex Ets COSTE Pierre		Activité terminée - date fin activité: 1949-01-01	batiment
331	BASIAS	Pennautier	Ets COMTE DE LORGERIL Christian ex Ets ARMENGAUD ex Ets DE BEYNAGUET	Moulin	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
332	BASIAS	Pennautier	Ets SICARD Yves		Activité terminée - date fin activité: 1956-01-01	surface, urbain
333	BASIAS	Pennautier	Sté CAMPS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
334	BASIAS	Pépieux	Ets TARBOURIECH Augustin		Activité terminée - date fin activité: 1988-06-17	batiment
335	BASIAS	Peyriac-Minervois	Ets BALESTE Léon		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
336	BASIAS	Peyriac-Minervois	Ets BLANC Magdalena ex Ets BARBIE Maurice ex Ets BLANC Maurice		Activité terminée - date fin activité: 1990-01-01	batiment
337	BASIAS	Peyriac-Minervois	Ets CERVOLLES		Activité terminée - date fin activité: 1997-12-01	batiment
338	BASIAS	Peyriac-Minervois	Ets MIGNARD		Activité terminée - date fin activité: 1988-05-17	batiment
339	BASIAS	Peyriac-Minervois	Ets OURIAS		Activité terminée - date fin activité: 1965-01-01	batiment
340	BASIAS	Peyriac-Minervois	Ets SERVAT		Activité terminée - date fin activité: 1995-01-01	batiment
341	BASIAS	Pezens	CENTRE D'INFORMATION AGRICOLE DES PLANTEURS DE TABAC AUDOIS		Activité terminée - date fin activité: 1988-02-29	surface

342	BASIAS	Pezens	Ets BRUYAS Marcel		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
343	BASIAS	Pezens	Ets DEBIEN Roger	CREATIONS J.F MONNIN	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
344	BASIAS	Pezens	Ets PALACIO ex Ets SOTRADIES		Activité terminée - date fin activité: 1988-12-01	batiment
345	BASIAS	Pezens	SOLAGRI ex Ets BARDE Roger ex Ets BARDE ET FILS ex Ets BARDE François		Activité terminée - date fin activité: 1993-03-31	batiment
346	BASIAS	Preixan	Ets ROMEU Baptiste		Activité terminée - date fin activité: 1974-11-28	batiment
347	BASIAS	Puichéric	MAIRIE DE PUICHERIC - CANAL Jean Claude	DECHETTERIE	En activité et partiellement en friche - date fin activité:	lotissement
348	BASIAS	Puichéric	Sté VINIFRUIT		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
349	BASIAS	Rieux-Minervois	Ets DAULY Père et Fils et ANDRIEU		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
350	BASIAS	Rieux-Minervois	Ets MARCOUL Georges		Activité terminée - date fin activité: 1996-01-01	batiment
351	BASIAS	Rieux-Minervois	Ets SAURY frères		Activité terminée - date fin activité: 1992-01-01	batiment
352	BASIAS	Rieux-Minervois	Ets TREMEGE		Activité terminée - date fin activité: 1982-01-01	batiment
353	BASIAS	Rieux-Minervois	MAIRIE DE RIEUX-MINERVOIS		Activité terminée - date fin activité: 1985-01-01	surface, boisé
354	BASIAS	Roullens	MAIRIE DE ROULLENS		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	surface, boisé
355	BASIAS	Saint-Martin-le-Vieil	Ets BAC Gaston		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	agricole
356	BASIAS	Saint-Martin-le-Vieil	Ets BAC Gaston		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	agricole
357	BASIAS	Saint-Martin-le-Vieil	Ets CATHARY Casimir		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	boisé
358	BASIAS	Saint-Martin-le-Vieil	Ets CATHARY Casimir		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
359	BASIAS	Saint-Martin-le-Vieil	Ets CATHARY Casimir		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	agricole
360	BASIAS	Serviès-en-Val	Ets CANIZARES Thérèse ex Ets GAVIGNAUD et CANIZARES		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
361	BASIAS	Trausse	Ets ESPITALIER Jean-Marie		Activité terminée - date fin activité: 1988-03-23	batiment
362	BASIAS	Trèbes	Ets AUTHIE Paul		Activité terminée - date fin activité: 1984-01-01	batiment
363	BASIAS	Trèbes	Ets GISCLARD Jean Sylvain		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
364	BASIAS	Trèbes	Ets MEUNIERE DE LA VALLEE DU DADOU ex Ets "LES MOULINS DE TREBES"		Activité terminée - date fin activité: 1984-11-13	batiment
365	BASIAS	Trèbes	Ets POUZENS ex Ets GAYRAUD Robert ex Ets CLERC Jacques		Activité terminée - date fin activité: 1988-01-01	batiment
366	BASIAS	Trèbes	FABRIQUE AUDRAN/FALLIERE		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
367	BASIAS	Trèbes	Sté TREBEENNE DES INDUSTRIES DU BOIS ex SA		Activité terminée - date fin	batiment

			AUXILIAIRE VITICOLE ex Sté DES PRODUITS CHIMIQUES		activité: 1988-04-06	
368	BASIAS	Villalier	Ets ANGELESCO Alex ex Ets CARLES Aline ex Ets BARBES Basile ex Ets ROLLAND		Activité terminée - date fin activité: 1893-01-01	boisé
369	BASIAS	Villalier	Ets DUDOGNON René ex Ets GUYOT Antoinette ex CARRIERE Joseph ex Ets GUYOT Antoine ex Ets POLERE Augusta ex Ets POLERE Jules ex Ets POLERE Louis	Usine Plère	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
370	BASIAS	Villalier	Ets ROQUES Hyppolite		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	boisé
371	BASIAS	Villalier	Ets SOLIVARES François		Activité terminée - date fin activité: 1987-11-02	boisé
372	BASIAS	Villegailhenc	Ets ASSEMAT Gilbert ex Ets BRUNAC		Activité terminée - date fin activité: 1988-05-23	batiment
373	BASIAS	Villegailhenc	Ets GASTOU François		Activité terminée - date fin activité: 1970-01-01	batiment
374	BASIAS	Villegailhenc	Ets MASOT Joseph		Activité terminée - date fin activité:	plantation d'arbres
375	BASIAS	Villegailhenc	Ets MASOT Joseph		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	batiment
376	BASIAS	Villegailhenc		Décharge "PONT BERNAT"	Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	surface, boisé
377	BASIAS	Villegly	Sté BRIEU L.	GARAGE RENAULT BRIEU	Activité terminée - date fin activité: 1989-01-01	batiment
378	BASIAS	Villegly			Activité terminée - date fin activité: 1965-01-01	batiment
379	BASIAS	Villemoustaussou	Ets ESQUINES Jean-Claude		Activité terminée - date fin activité: 1987-11-26	batiment
380	BASIAS	Villemoustaussou	Ets GACHET Léon		Activité terminée - date fin activité: 1987-01-01	vigne
381	BASIAS	Villemoustaussou	Ets ORTEGA GEORGES ex SARL CARROSSERIE DU CARREFOUR DE BEZONS		Activité terminée - date fin activité: 1992-09-25	surface, boisé
382	BASIAS	Villemoustaussou	Sté ELITEC		Activité terminée - date fin activité: 1989-01-01	batiment
383	BASIAS	Villeneuve-Minervois	Ets MAURY René, STATION BP		Activité terminée - date fin activité: 1983-06-07	batiment
384	BASIAS	Villeneuve-Minervois	Sté MINIERE ET METALLURGIQUE DE PENARROYA		Activité terminée - date fin activité: 1111-01-01	topographie, boisé

VI.2. Méthodologies d’inventaires

VI.2.1.1.1. Habitats naturels et flore

Les relevés phytocénotiques et phytosociologiques permettent d’identifier, caractériser et cartographier les groupements végétaux présents sur l’ensemble de la zone d’étude rapprochée. Pour l’étude, seules les plantes supérieures ont été prises en compte ; les mousses, les algues et les champignons n’ont pas fait l’objet de relevés.

La typologie suivie pour chaque habitat fait référence à la nomenclature phytosociologique, à son code CORINE Biotopes (a minima de niveau 2) et, le cas échéant, à son code EUR 27 (Natura 2000).

La restitution cartographique des habitats naturels utilise la nomenclature CORINE Biotopes. Cependant, dans le cas où les intitulés apparaissent longs et complexes, une légende simplifiée a été attribuée pour une meilleure lisibilité. Un tableau de correspondance permet de faire le lien entre les différentes typologies d’habitats mentionnées (légende de la carte, code et intitulé CORINE Biotopes, ainsi que code et intitulé Natura 2000).

La phytosociologie, outil de détermination des habitats

L’étude des habitats et leur cartographie sont menées selon deux méthodes selon l’intérêt patrimonial des habitats concernés ; les milieux les plus communs sont décrits par des listes floristiques ou relevés phytocénotiques ; les autres habitats sont décrits selon la méthode phytosociologique sigmatiste ou synusiale intégrée.

Les plantes spontanées appartenant à des espèces végétales différentes ne se regroupent pas dans la nature sous le seul effet du hasard mais forment des combinaisons qui obéissent à d’autres lois (DELPECH, 2006). Elles s’organisent en fonction de différents paramètres biotiques (action humaines, animales ou autres espèces végétales) et abiotiques (climat, sol, topographie, exposition...). Ainsi, au sein d’une unité biogéographique où la même combinaison de facteurs s’opère, la même combinaison d’espèces végétales est présente. La phytosociologie étudie ces communautés végétales, en se basant sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles. L’analyse comparative de ces groupements végétaux permet alors de définir des catégories abstraites, des syntaxons d’associations végétales permettant la définition des habitats selon les nomenclatures typologiques CORINE Biotopes et EUR 27.

Méthode sigmatiste

Les relevés

Une lecture de la végétation sur la zone d’étude permet de définir des zones de végétation topographiquement, physionomiquement et floristiquement homogènes. Une fois l’unité homogène bien identifiée visuellement (ou physiquement, si besoin, à l’aide de piquets), il s’agit d’identifier la surface optimale à relever, ou, au moins, la surface minimale (= aire minimale). Théoriquement, l’aire minimale se trouve en traçant la courbe aire/espèce (courbe d’accroissement du nombre d’espèces en fonction de la surface, que l’on augmente par doublements successifs de placettes imbriquées (CORIOLE, 2003). Cependant, au vu des objectifs de l’étude, il apparaît suffisant d’utiliser les aires minimales de références pour chaque grand type de milieux : Forêts - 100 à 600 m² ; Landes - 50 à 200 m² ; Ourlets - 20 à 100 m² ; Prairies 5 à 100 m² ; Pelouses 5 à 100 m² ; Végétations pionnières (dalles, rochers...) - 0,1 à 10 m² ; Tourbières - 0,1 à quelques dizaines de m² (bas marais).

Dans tous les cas, les surfaces de relevés ne sont pas inférieures à l’aire minimale. Chaque relevé est renseigné par un certain nombre d’informations :

- Nom des observateurs ;
- Date ;

- Lieu (aussi précis que possible : département, commune, lieu-dit, indications supplémentaires, pointage sur carte au 1/25 000 ou coordonnées GPS) ;
- Surface du relevé ;
- Recouvrement de la végétation par strate (en %) :
- Strate arborée (et taille moyenne) ;
- Strate arbustive ;
- Strate herbacée.

La liste d’espèces est ensuite renseignée strate par strate. Pour chaque espèce relevée de chaque strate, un coefficient d’abondance/dominance est attribué :

- 5 : espèce recouvrant plus de 75% de la surface du relevé (abondance quelconque) ;
- 4 : espèce recouvrant entre 50% et 75% de la surface du relevé (abondance quelconque) ;
- 3 : espèce recouvrant entre 25% et 50% de la surface du relevé (abondance quelconque) ;
- 2 : espèce recouvrant entre 5% et 25% du relevé (abondance quelconque) ;
- 1 : espèce abondante à peu abondante et recouvrant moins de 5% du relevé ;
- + : espèce rare et recouvrant moins de 5% du relevé ;
- i : pour un individu isolé.

Cartographie et caractérisation

L’analyse des associations végétales permet de définir des syntaxons phytosociologiques selon la nomenclature du prodrome des végétations de France qui sont rapportés aux types d’habitats appropriés du code CORINE Biotopes de niveau 3 et, le cas échéant, à son code EUR 27.

Chaque habitat défini fait l’objet de description précise au sein d’un tableau récapitulatif en termes de :

- Richesse spécifique ;
- Espèces végétales caractéristiques et remarquables ;
- Etat de conservation ;
- Justification de l’état de conservation (typicité, état de dégradation, etc.) ;
- Appartenance aux habitats humides réglementaires (cf. § zones humides).

La restitution cartographique des habitats utilise la nomenclature CORINE Biotopes. Cependant, dans le cas où les intitulés apparaissent longs et complexes, une légende simplifiée est attribuée pour une meilleure lisibilité. Un tableau de correspondance permet de faire le lien entre les différentes typologies d’habitats mentionnées (légende de la carte, code et intitulé CORINE Biotopes, syntaxon phytosociologique, ainsi que code et intitulé EUR 27).

VI.2.1.1.2. Inventaires floristiques

Les espèces à enjeu de conservation (rares et/ou en régression, protégées ou non) sont recherchées et localisées dans les habitats favorables. Selon les cas, les effectifs sont évalués précisément ou bien approximés par un niveau d’abondance des individus.

De manière générale, pour les espèces à enjeux et/ou protégées, un relevé synthétique de terrain indique la localisation précise des stations (avec leurs surfaces) ou des pieds (pointage GPS), le type de milieu, l’effectif, l’état de conservation et les menaces éventuelles (fermeture du milieu, pâturage/fauche, mise en culture, aménagements, assèchement et drainage, pollution, fréquentation, etc.).

De façon à couvrir entièrement la période végétative, des passages spécifiques sont réalisés entre avril et en juillet pour la flore, en concomitance avec la caractérisation des habitats.

En ce qui concerne le suivi quantitatif, l'effectif ou le dénombrement est réalisé par comptage précis lorsque cela est possible. Le cas échéant, la population est évaluée selon une échelle logarithmique. Dans les cas où le dénombrement est difficile, une estimation de la densité peut être réalisée en comptant le nombre de pieds approximatif par unité de surface. Cette densité permet de définir des niveaux d'abondance.

Le suivi qualitatif des stations est effectué, si nécessaire, en évaluant sur le terrain l'état de conservation des stations, la qualité de leurs milieux (caractérisation phytosociologique de l'habitat et état de conservation) et les menaces qui affectent la station de manière avérée ou potentielle. Ces menaces sont diverses en fonction de l'écologie des espèces.

VI.2.1.1.3. Zones humides

Les relevés définissant une zone humide constituent la base de leur identification. En chaque point, la vérification des critères règlementaires évoqués par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement (Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009 du code de l'environnement) relatifs aux sols ou à la végétation suffit pour statuer sur la nature humide de la zone.

Le Conseil d'Etat du 22 février 2017 stipulait qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. Le Conseil d'Etat précisait donc que les deux critères d'identification des zones humides étaient cumulatifs et non alternatifs. Des relevés de végétation (dans le cas de végétation spontanée) et pédologiques étaient ainsi nécessaires à l'identification réglementaire d'une zone humide.

Cette circulaire apparaît toutefois modifiée par un amendement de l'article L211-1 du code de l'environnement par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement qui redéfinit le caractère alternatif de ces critères dans son article 23.

Les protocoles à appliquer pour procéder aux relevés de sols et de végétation reviennent donc à ceux décrits au sein des arrêtés du 24 juin 2008, du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010.

VI.2.1.1.4. Inventaires faunistiques

Les observations ont visé à :

- Rechercher tout indice de présence ou tout individu présent dans la zone d'étude et parfois à proximité immédiate si cela était pertinent ;
- Caractériser les habitats d'espèce présents, notamment ceux de reproduction et refuge, et évaluer l'intérêt pour l'hivernage/hibernation.
- Même si les espèces présentant des enjeux de conservation et celles protégées ont été recherchées en priorité, toutes les autres espèces vues ou entendues sur la zone d'étude rapprochée ont aussi été recensées. Les données récoltées en 2010 ont servi de base aux inventaires de 2019.
- Les inventaires ont été réalisés depuis les chemins et aléatoirement au sein des différents milieux pour caractériser au mieux les enjeux locaux.

Insectes

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Réalisation de transects dans les habitats favorables et l'observation directe :
 - Odonates : à la fin de printemps et l'été, localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés (exuvies) ;
 - Rhopalocères : à la fin de printemps et l'été, localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés ou des plantes hôtes ou des chenilles dans les milieux ouverts ; les identifications ont été faites de visu ;
 - Coléoptères saproxyliques : localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés (parfois dans les fèces d'un mammifère) ; recherche des indices laissés par les larves dans les vieux arbres ;
 - Orthoptères : en milieu et fin d'été, localisation et identification des adultes contactés soit de visu, soit au chant.
- Localisation des espèces en précisant leur niveau de rareté et de vulnérabilité, éventuellement pointage au GPS des données quand cela semblera pertinent ;
- Localisation et caractérisation des habitats d'espèces, des aires de reproduction, de repos, de nourrissage, etc.
- Qualification de l'intérêt de chaque secteur par différents paramètres : espèces concernées, surfaces concernées, connectivité avec d'autres habitats favorables, tranquillité, etc.
- Cartographie des éléments précédents.

Des transects ont été réalisés dans les différents habitats favorables de la zone d'étude. Au regard de la bibliographie, les coléoptères saproxyliques et leurs arbres, ainsi que la Cordulie à corps fin, la Prosperpine et la Zygène cendrée et leurs plantes hôtes ont été recherchées spécifiquement.

Reptiles

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Recherche et réalisation de transects dans les secteurs favorables : pendant les périodes de moindre chaleur, localisation et identification des espèces contactées ou des indices de présence observés (mues). Un contrôle à la longue vue pour la recherche du Lézard ocellé a aussi été réalisé ;
- Identification des habitats d'espèces ;
- Qualification de l'intérêt de chaque secteur par différents paramètres : espèces concernées, surfaces concernées, connectivité avec d'autres habitats favorables, zones de tranquillité, etc.

Des transects ont été réalisés dans les différents habitats favorables de la zone d'étude, essentiellement en bordure des boisements et lisières.

Amphibiens

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Recherche des secteurs favorables : identification et localisation des espèces (pontes, larves, juvéniles et adultes) ;
- Ecoutes et recherches nocturnes ;
- •Si possible, dénombrement des individus observés de chaque espèce ;
- Identification des structures paysagères pertinentes en fonction des caractéristiques des espèces observées : habitats terrestres, axes de déplacement, éventuellement connectivité entre mares ;
- •Qualification des potentialités du site : habitats favorables, tranquillité, espèces potentielles, etc.

Les milieux humides et aquatiques ont été spécifiquement recherchés, notamment en ripisylve.

Avifaune

La méthode utilisée par l’observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Réalisation de transects dans les milieux favorables, écoute active, observation directe des oiseaux, à l’aide de jumelles ou de longues-vues ;
- Recherche d’indices de présence (ex. : pelotes, plumes) ;
- Localisation des habitats d’espèces.

Les données recueillies permettent d'identifier la présence, dans les habitats qui leur sont favorables, des espèces en précisant s’il s’agit de la reproduction, l’alimentation ou le refuge, ou la migration.

La nidification

Concernant les espèces nicheuses, différents critères permettent de différencier deux niveaux de probabilité de reproduction sur site : nicheur certain et nicheur possible. Ces niveaux de probabilité sont définis selon des critères scientifiques.

Tableau 32 : Critères définissant les statuts sur site de l’avifaune

Nidification possible (n)
01 – Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification certaine (N)
03 – Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
04 – Territoire permanent présumé en fonction de l’observation de comportements territoriaux
05 – Parades nuptiales
06 – Fréquentation d’un site de nid potentiel
07 – Signes ou cri d’inquiétude d’un individu adulte
08 – Présence de plaques incubatrices
09 – Construction d’un nid, creusement d’une cavité
10 – Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l’attention
11 – Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l’enquête)
12 – Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – Adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n’ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver)
14 – Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – Nid avec œuf(s)
16 – Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Trois groupes d’oiseaux seront identifiés : les passereaux, les rapaces et les espèces nocturnes. Pour chacun, il est opportun de mettre en œuvre une méthodologie distincte.

- Les passereaux

La combinaison de transects et d’écoutes sera réalisée. Cette méthode consiste en la réalisation de transects dans tous les types d’habitats de la zone d’étude, afin d’identifier à l’écoute et/ou à l’observation les espèces présentes. Cette combinaison permet de compléter les écoutes, qui ne permettent pas à elles seules de recenser les espèces qui ont un chant très discret. Les transects et écoutes seront réalisés dans les différents habitats de la zone d’étude, ainsi que le long de toutes les lisières, haies, chemins, zones humides. Cette méthode sera réalisée à diverses périodes

- Les rapaces

Les rapaces diurnes ont été inventoriés via des points d’observations statiques sur la zone d’étude permettant d’observer les rapaces en chasse sur la zone d’étude, notamment en survol statique ou en perchoir sur les éléments favorables.

- Les espèces nocturnes

Les espèces nocturnes ont été inventoriées via des écoutes 1 h après la tombée de la nuit.

La migration

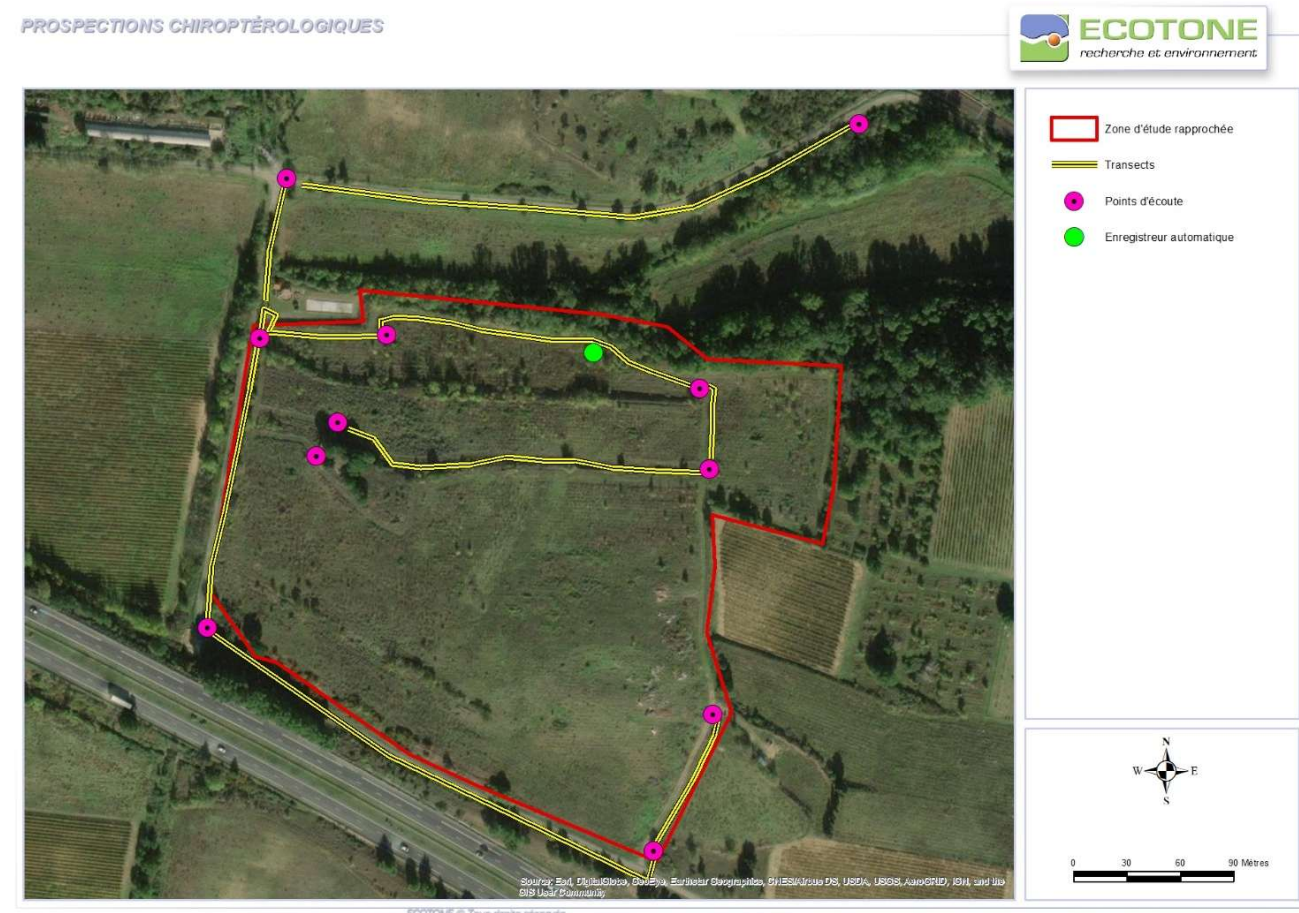
Le suivi de la migration prénuptiale s’étale entre mars et mai. La zone a été entièrement parcourue à pied ; tous les contacts visuels et auditifs ont été notés. Des points d’observation fixes ont été réalisés. Ce suivi vise à déterminer la présence ou non de flux au-dessus de la zone d’étude au printemps. Cette disposition du suivi permet de contacter un large spectre d’espèces jusqu’aux plus tardives. Le suivi de la migration postnuptiale s’est étalé entre début août et septembre, soit deux passages. Il a été privilégié un temps calme de préférence peu nuageux avec vent léger.

Chiroptères

La méthode utilisée par l’observateur pour effectuer ces relevés a suivi les étapes suivantes :

- Estivage et rôle de la zone d’étude :
 - Repérage cartographique et de terrain des corridors ;
 - Suivi passif avec enregistreur ultrasonique automatique et suivi actif via des points d’écoutes crépusculaires et le long de transects à pied afin d’identifier et localiser les espèces qui fréquentent le site en période estivale, évaluer l’activité des chiroptères, préciser la proximité de gîtes et définir les principales zones de chasse, d’abreuvement et voies de déplacement.

Le SM2BAT+ de Wildlife Acoustics est un appareil complet qui intègre un détecteur à ultrasons permettant d’enregistrer directement (en temps réel) les signaux captés sur quatre cartes mémoires de grande capacité (jusqu’à 64 GO). Le microphone du SM2 (SMX-US) est omnidirectionnel et procure ainsi une couverture maximale du point d’écoute. Les fichiers enregistrés pour chaque nuit de suivi (en format « wac ») sont téléchargés sur PC et analysés dans un premier temps à partir du logiciel Analook (en « Zero crossing »). Les fichiers indéterminés seront ensuite traités en expansion de temps à partir de fichiers au format « .wav ». Les enregistreurs de type SM2 permettent à la fois une évaluation quantitative et qualitative de la fréquentation (le recours à une analyse des sons en expansion de temps permet un niveau fin de détermination nécessaire en particulier pour le genre Myotis). L’indice d’activité mesuré par le SM2 est exprimé en nombre de données par nuit.



Carte 64 : Présentation des prospections chiroptérologiques

Mammifères (hors chiroptères)

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Identification et localisation des espèces (ainsi que leur abondance) en précisant leur niveau de rareté et de vulnérabilité ;
- Réalisation de transects dans les secteurs favorables (en particulier le long des cours d'eau, les secteurs boisés et milieux humides) et identification des espèces contactées ou des indices de présence observés (traces, fèces, poils, restes de repas, etc.) ;
- Si possible, recherche (et analyse) de pelotes de réjection des rapaces nocturnes (ce qui permettra l'identification de micromammifères présents).
- Localisation et caractérisation des habitats d'espèces, des aires de reproduction, de repos, de nourrissage et d'alimentation en eau, de refuge, etc. ;

- Identification et caractérisation des secteurs préférentiels de passage : axes de déplacements journaliers et saisonniers.

La période la plus favorable aux inventaires de mammifères est la période hivernale et le printemps (végétation non développée en hiver, sol humide au printemps et fèces plus « typiques »).

VI.3. Relevés de végétation

	27/03/2020	29/05/2020						
Milieux	Flore précoce - Friches et décharge	Friches et zones rudérales	Fourrés et friches (haies)	Ripisylves méditerranéennes	Friches et zones rudérales	Pelouses dégradées	Zones rudérales et tontures	Pelouses méditerranéennes (Ec : Moyen) Pelouses méditerranéennes (Ec : Bon)
Surface						100		2525
Hauteur strate herbacée						0,2		0,30,3
Recouvrement de la strate herbacée						60%		85%90%
Recouvrement sol nu						45%		20%15%
Espèces observées _ Nom scientifique								
Strate arborée								
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804				x				
Quercus pubescens Willd.				x				
Populus nigra L.				x				
Quercus ilex L.				x				
Laurus nobilis L.				x				
Celtis australis L.				x				
Strate arbustive								
Rhamnus alaternus L.	x		x	x				
Spartium junceum L.	x			x				
Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	x							
Osyris alba L.		x	x	x				
Rosa canina L.		x		x				
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804			x		x			
Jasminum fruticans L.			x					
Quercus pubescens Willd.			x					
Ulmus minor Mill.			x					
Quercus ilex L.				x				
Ruscus aculeatus L.				x				

	27/03/2020	29/05/2020							
Milieux	Flore précoce - Friches et décharge	Friches et zones rudérales	Fourrés et friches (haies)	Ripisylves méditerranéennes	Friches et zones rudérales	Pelouses dégradées	Zones rudérales et tontures	Pelouses méditerranéennes (Ec : Moyen)	Pelouses méditerranéennes (Ec : Bon)
<i>Rosa sempervirens</i>				x					
<i>Cytisus scoparius (L.) Link</i>				x					
<i>Ligustrum vulgare L.</i>				x					
<i>Pinus sylvestris L.</i>				x					
<i>Prunus spinosa L.</i>				x					
<i>Viburnum tinus L.</i>				x					
Strate herbacée									
<i>Anisantha tectorum (L.) Nevski</i>		x		x					
<i>Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.</i>		x							
<i>Anthemis arvensis L.</i>		x							
<i>Allium sphaerocephalon L.</i>		x							
<i>Anthyllis vulneraria L.</i>									+
<i>Aphyllanthes monspeliensis L.</i>									+
<i>Arenaria serpyllifolia L.</i>	x								
<i>Aristolochia rotunda L.</i>	x	x							
<i>Asparagus acutifolius L.</i>	x	x	x	x		+			
<i>Astragalus hamosus L.</i>								1	
<i>Avena strigosa Schreb.</i>		x			x	1			
<i>Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt.</i>	x	x			x				
<i>Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762</i>		x			x	1	x		
<i>Brachypodium retusum (Pers.) P.Beauv.</i>	x	x		x	x	4		2	4
<i>Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.</i>									4
<i>Bromus hordeaceus L.</i>		x							
<i>Bryonia cretica L.</i>		x		x					
<i>Buglossoides arvensis (L.) I.M.Johnst.</i>	x								
<i>Calendula arvensis L.</i>	x								
<i>Campanula erinus L.</i>		x							
<i>Campanula rapunculus L.</i>		x				2			

	27/03/2020	29/05/2020							
Milieux	Flora précoce - Friches et décharge	Friches et zones rudérales	Fourrés et friches (haies)	Ripisylves méditerranéennes	Friches et zones rudérales	Pelouses dégradées	Zones rudérales et tontures	Pelouses méditerranéennes (Ec : Moyen)	Pelouses méditerranéennes (Ec : Bon)
<i>Carduus pycnocephalus</i> L.				x	x				
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis		x							
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb.		x					x		
<i>Centaurea aspera</i> L.		x							
<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce							x		
<i>Centaureum erythraea</i> Raf.				x	x	1			
<i>Centranthus calcitrapae</i> (L.) Dufr.		x			x				+
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	x								
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze		x							
<i>Convolvulus cantabrica</i> L.									+
<i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch									r
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill.		x							
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753		x				1			
<i>Dianthus caryophyllus</i> L.									+
<i>Diplotaxis erucoides</i> (L.) DC.	x								
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter	x	x			x		x		
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop.	x					3	x		
<i>Echium asperrimum</i> Lam.		x							
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.	x	x			x	+	x		
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér.	x								
<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér.	x								
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753		x						1	
<i>Euphorbia exigua</i> L.	x								
<i>Euphorbia segetalis</i> L.	x								
<i>Euphorbia serrata</i> L.	x	x							+
<i>Festuca rubra</i> L.									+
<i>Filago pyramidata</i> L.		x			x				
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	x	x							
<i>Galactites tomentosus</i> Moench					x				
<i>Galium aparine</i> L., 1753	x			x					

	27/03/2020	29/05/2020							
Milieux	Flora précoce - Friches et décharge	Friches et zones rudérales	Fourrés et friches (haies)	Ripisylves méditerranéennes	Friches et zones rudérales	Pelouses dégradées	Zones rudérales et tontures	Pelouses méditerranéennes (Ec : Moyen)	Pelouses méditerranéennes (Ec : Bon)
<i>Galium mollugo L.</i>		x							
<i>Galium parisiense L.</i>					x				
<i>Geranium columbinum L.</i>		x							
<i>Geranium molle L.</i>	x								
<i>Geranium pusillum L.</i>				x					
<i>Hedera helix L.</i>				x					
<i>Helianthemum apenninum (L.) Mill.</i>	x							3	
<i>Helianthemum nummularium (L.) Mill.</i>									2
<i>Helianthemum oelandicum (L.) Dum.Cours.</i>	x								
<i>Helleborus foetidus L.</i>	x			x					
<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826</i>		x							1
<i>Hippocrepis ciliata</i>								1	
<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>		x			x	1			
<i>Inula conyza DC.</i>		x							
<i>Iris foetidissima L.</i>				x					
<i>Iris lutescens Lam.</i>								3	2
<i>Knautia arvensis (L.) Coult.</i>	x								
<i>Koeleria vallesiana (Honck.) Gaudin</i>									+
<i>Lamium amplexicaule L.</i>	x								
<i>Lamium purpureum L.</i>	x								
<i>Lapsana communis L.</i>				x					
<i>Lathyrus cicera L.</i>	x								
<i>Leontodon hispidus L.</i>						+			
<i>Linum strictum L.</i>		x						2	
<i>Lolium perenne L.</i>		x							
<i>Lysimachia foemina (Mill.) U.Manns & Anderb.</i>		x							
<i>Medicago lupulina L., 1753</i>				x					
<i>Medicago orbicularis (L.) Bartal.</i>		x							
<i>Medicago polymorpha L.</i>		x					x		
<i>Melilotus albus Medik.</i>	x								

	27/03/2020	29/05/2020							
Milieux	Flora précoce - Friches et décharge	Friches et zones rudérales	Fourrés et friches (haies)	Ripisylves méditerranéennes	Friches et zones rudérales	Pelouses dégradées	Zones rudérales et tontures	Pelouses méditerranéennes (Ec : Moyen)	Pelouses méditerranéennes (Ec : Bon)
<i>Mercurialis annua L.</i>	x								
<i>Muscari comosum (L.) Mill.</i>									1
<i>Muscari neglectum Guss. ex Ten.</i>	x								
<i>Myosotis arvensis Hill</i>		x							
<i>Onobrychis caput-galli (L.) Lam.</i>		x							
<i>Ononis spinosa L.</i>								1	
<i>Ophrys exaltata Ten.</i>	x								
<i>Ophrys lutea Cav.</i>	x								
<i>Ophrys scolopax Cav.</i>		x							
<i>Orchis purpurea Huds.</i>	x								
<i>Origanum vulgare L.</i>		x		x					
<i>Ornithogalum divergens</i>	x								
<i>Parentucellia viscosa (L.) Caruel</i>		x							
<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	x								
<i>Poterium sanguisorba L., 1753</i>	x			x	x	1			
<i>Quercus ilex L.</i>				x					
<i>Rostraria cristata (L.) Tzvelev</i>		x			x				
<i>Rubia peregrina L.</i>				x					
<i>Rubus L., 1753</i>	x				x				
<i>Salvia verbenaca L.</i>	x								
<i>Scabiosa atropurpurea L.</i>		x				1	x		
<i>Scandix pecten-veneris L.</i>	x								
<i>Sedum sediforme (Jacq.) Pau</i>					x	+			1
<i>Senecio inaequidens DC., 1838</i>	x	x			x		x		
<i>Serapias vomeracea (Burm.f.) Briq.</i>		x							
<i>Seseli montanum L.</i>								1	
<i>Sherardia arvensis L.</i>									+
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	x	x		x					
<i>Sonchus asper (L.) Hill</i>				x					
<i>Stachys annua (L.) L.</i>		x		x				1	

	27/03/2020	29/05/2020							
Milieux	Flore précoce - Friches et décharge Friches et zones rudérales Fourrés et friches (haies) Ripisylves méditerranéennes Friches et zones rudérales Pelouses dégradées Zones rudérales et tonsures Pelouses méditerranéennes (Ec : Moyen) Pelouses méditerranéennes (Ec : Bon)								
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	x								
<i>Teucrium botrys</i> L.									1
<i>Thapsia villosa</i> L.								4	1
<i>Thymus vulgaris</i> L.	x							3	3
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link		x							
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.		x							
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn.		x							
<i>Tragopogon pratensis</i> L.		x							
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753		x							
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.		x			x	2	x		
<i>Trifolium scabrum</i> L.								1	
<i>Trifolium stellatum</i> L.							x		
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt					x				
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv.	x								
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	x								
<i>Verbena officinalis</i> L.		x					x		
<i>Veronica arvensis</i> L.	x								
<i>Veronica persica</i> Poir.	x								
<i>Vicia hybrida</i> L.	x								
<i>Vicia sativa</i> L.		x							
<i>Vitis vinifera</i> L. subsp. <i>vinifera</i>					x				
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray								1	

VI.4. Espèces de flore protégées recensées par la bibliographie

Statut de protection		Espèce		Statut conservation			Milieux	Milieux de développement non présent	Milieux de développement présents sur la ZER
Nat	Rég	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	LRN	Z			
Art.1		Ail petit Moly	<i>Allium chamaemoly</i>			DS	Lieux sablonneux		x
Art.1		Ail doré	<i>Allium moly</i>		VU	DS	Coteaux arides, prairies		x
Art.1		Orchis punaise	<i>Anacamptis coriophora</i>			R	Prés humides, friches	x	
Art.1		Anémone couronnée	<i>Anemone coronaria</i>			DC	Vignes et champs		x
Art.1		Sabline des chaumes	<i>Arenaria controversa</i>			DS	Champs pierreux		x
	Art.1	Sabline modeste	<i>Arenaria modesta</i>		NT	DS	Coteaux calcaire et sables		x
	Art.1	Arméria de Malinvaud	<i>Armeria malinvaudii</i>		VU	DS	Pelouse des sables acides	x	
	Art.1	Aspérule lisse	<i>Asperula laevigata</i>			DS	Bois frais	x	
Art.1		Astragale queue de renard	<i>Astragalus alopecuroides</i>		EN	DS	Pelouses		x
	Art.1	Astragale hérissé d'aiguillons	<i>Astragalus echinatus</i>		NT	DS	Lieux arides et rocailleux		x
Art.1		Bellevaia de Rome	<i>Bellevaia romana</i>		NT	DS	Prairies méso-hygrophiles	x	
	Art.1	Chou des montagnes	<i>Brassica montana</i>		LC	DS	Eboulis fins	x	
	Art.1	Chou étalé des rochers	<i>Brassica repanda subsp. saxatilis</i>		VU	DS	Rochers et coteaux, piémont	x	
	Art.1	Buplèvre glauque	<i>Bupleurum semicompositum</i>			DS	Lieux sablonneux	x	
Art.1		Ciste à feuilles de peuplier	<i>Cistus populifolius</i>		LC	DS	Bois et coteaux secs		x
Art.1		Pied-d'alouette de Bresse	<i>Delphinium verdunense</i>		LC	DC	Friches annuelles, commensales		x
	Art.1	Éphédre des monts Nébrodes	<i>Ephedra major</i>			DS	Rochers et vieux murs		x
	Art.1	Euphorbe de Terracine	<i>Euphorbia terracina</i>		LC	DS	Sable et coteaux littoraux	x	
Art.1		Gagée de Bohème	<i>Gagea bohemica</i>			R	Rochers et coteaux siliceux	x	
Art.1		Gagée de Granatelli	<i>Gagea granatelli</i>			R	Pelouses		x
Art.1		Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>			DS	Champs et pelouses		x
Art.1		Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>			DC	Champs sablonneux, pierreux		x
Art.1		Corbeille d'argent à gros fruits	<i>Hormathophylla macrocarpa</i>			DS	Rochers calcaires		x
Art.1		Inule faux-hélénium	<i>Inula helenioides</i>		VU	DS	Coteaux secs		x
Art.1		Isoète de Durieu	<i>Isoetes duriei</i>			DS	Mares méditerranéennes	x	
Art.1		Jurinée naine	<i>Jurinea humilis</i>		NT	DS	Coteau arides, pierreux		x
Art.1		Nivéole d'été	<i>Leucojum aestivum</i>				Fossé, prairies humides	x	
Art.1		Littorelle à une fleur	<i>Littorella uniflora</i>			DS	Marais et étangs	x	
Art.1		Lysimaque à feuilles de saule	<i>Lysimachia ephemerum</i>		VU	DS	Bord des eaux	x	
Art.1		Salicaire à trois bractées	<i>Lythrum tribracteatum</i>		LC	DS	Mares et fossés marécageux	x	
	Art.1	Bugrane sans épines	<i>Ononis mitissima</i>		VU	DS	Pelouses et friches		x
	Art.1	Onopordon sans tige	<i>Onopordum acaulon subsp. acaulon</i>			DC	Corbières	x	
Art.1		Ophrys bombyx	<i>Ophrys bombyliflora</i>		NT	DS	Pelouses		x
Art.1		Ophrys tenthrède	<i>Ophrys tenthredinifera</i>		VU	DS	Pelouses herbeuses, dunes	x	

	Art.1	Silène à fleurs vertes	<i>Silene viridiflora</i>		NT	DS	Clairières ombragées	x	
Art.1		Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	An.IV	VU	R	Marais, landes humides	x	
Art.1		Tamaris d'Afrique	<i>Tamarix africana</i>			DS	Côtes méditerranéennes	x	
	Art.1	Pigamon tubéreux	<i>Thalictrum tuberosum</i>		VU	DS	Coteaux et pelouses		x
	Art.1	Trèfle à fleurs blanches	<i>Trifolium leucanthum</i>		LC	DS	Champs et coteaux		x
Art.1		Tulipe de l'Écluse	<i>Tulipa clusiana</i>		EN	DC	Champs du midi		x
	Art.1	Massette de Laxmann	<i>Typha laxmannii</i>			DS	Fossés	x	

VI.5. Espèces d’oiseaux recensées dans la bibliographie

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Espèces potentielles sur site								
X	X	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	N	FORT	FORT	FORT	
X	X	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	HMI	FORT	MODE	MODE	Hivernage/Halte migratoire
X	X	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A	MODE	MODE	MODE	Chasse
X	X	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	N	MODE	MODE	MODE	
X	X	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	N	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	N	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N	MODE	FAIB	MODE	
		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N	MODE	NH	MODE	
		Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	A	EXCE	REDH	FAIB	Peu probable car proximité de l'Autoroute. Si présence exceptionnelle ça serait pour de l'alimentation
X	X	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Transit	EXCE	REDH	FAIB	Passage ponctuel mais peu probable
X	X	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A	FORT	FORT	FAIB	Peu probable car proximité de l'Autoroute. Si présence exceptionnelle ça serait pour de l'alimentation
X	X	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	Migr	FORT	FORT	FAIB	Passage migratoire
X	X	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Migr	FORT	FORT	FAIB	Passage migratoire
X	X	Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	Migr	FORT	FORT	FAIB	Passage migratoire
X	X	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A	FORT	FORT	FAIB	Alimentation ponctuelle
X	X	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	HMI	FORT	FORT	FAIB	Peu probable
X	X	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Migr	FORT	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A	FORT	MODE	FAIB	Chasse. Nicheur possible à proximité

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique					
		Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Migr	FORT	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	A	FORT	NH	FAIB	Uniquement alimentation ponctuelle
X	X	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A	MODE	FORT	FAIB	Chasse ponctuelle
X	X	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Migr	MODE	FORT	FAIB	Passage migratoire
X	X	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Transit	MODE	MODE	FAIB	Uniquement en transit. Pas d'usage du site
X	X	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A	MODE	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A	MODE	MODE	FAIB	Chasse. Nicheur possible à proximité
X	X	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Migr	MODE	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migr	MODE	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	A	MODE	MODE	FAIB	Chasse
X	X	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A	MODE	MODE	FAIB	Chasse
X	X	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	A	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	A	MODE	MODE	FAIB	Alimentation ponctuelle
X	X	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Halte	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	HMI	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Migr	MODE	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	A	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Halte	MODE	MODE	FAIB	
		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Migr	MODE	MODE	FAIB	Passage migratoire
X	X	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Transit	MODE	MODE	FAIB	Passage ponctuel
X	X	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	A	MODE	FAIB	FAIB	Alimentation ponctuelle
X	X	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	A	MODE	FAIB	FAIB	Alimentation ponctuelle
X	X	Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	HMI	MODE	NH	FAIB	Peu probable ou très occasionnel
X	X	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	A	FAIB	FAIB	FAIB	Chasse ponctuelle
X	X	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	N*	FAIB	FAIB	FAIB	Nicheur à proximité
X	X	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	A/HMI	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Migr	FAIB	FAIB	FAIB	Passage migratoire
X	X	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A	FAIB	FAIB	FAIB	Chasse. Nicheur possible à proximité
X	X	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	A	FAIB	FAIB	FAIB	Chasse. Nicheur possible à proximité
X	X	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	A	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique					
X	X	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Migr/Transit	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	A	FAIB	FAIB	FAIB	Alimentation ponctuelle
X	X	Moineau souldie	<i>Petronia petronia</i>	A	FAIB	FAIB	FAIB	Alimentation
X	X	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	A/HMI	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	HMI	FAIB	FAIB	FAIB	Halte/Hivernage
X	X	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	A/HMI	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	N	FAIB	FAIB	FAIB	
		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N	FAIB	NH	FAIB	
		Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	HMI	FAIB	NH	FAIB	Hivernage/Halte migratoire
X	X	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migr	NH	NH	FAIB	Passage migratoire
		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	N	NH	NH	FAIB	
		Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N	NH	NH	FAIB	
X	X	Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonora</i>	Migr	NH	NH	FAIB	Passage migratoire
		Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N	NH	NH	FAIB	
		Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N	NH	NH	FAIB	
		Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N	NH	NH	FAIB	
		Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N	NH	NH	FAIB	
		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N	NH	NH	FAIB	
		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N	NH	NH	FAIB	
X	X	Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	HMI	NH	NH	FAIB	
		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	A/HMI	NH	NH	FAIB	
X	X	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Halte	NA	MODE	FAIB	
		Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Halte	TRFO	FORT	FAIB	Peu probable et si présence que en halte exceptionnelle
X	X	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	HMI	TRFO	FORT	FAIB	Passage migratoire et/ou Halte migratoire
X	X	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Transit	TRFO	TRFO	FAIB	Passage ponctuel mais peu probable
X	X	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>		EXCE	REDH		Improbable

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique					
X	X	Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>		EXCE	REDH		Improbable
X	X	Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		FORT	FORT		Improbable
X	X	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>		FORT	FORT		Improbable
X	X	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>		FORT	MODE		Improbable
X	X	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>		MODE	MODE		Improbable
X	X	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>		MODE	MODE		Improbable
X	X	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>		MODE	MODE		Improbable
X	X	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Migr	MODE	MODE		Passage migratoire
X	X	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		MODE	FAIB		Improbable
		Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>		MODE	NH		Improbable
X	X	Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	Migr	MODE	NH		Passage migratoire
X	X	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	A	FAIB	FAIB		Alimentation ponctuelle
X	X	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Migr	NA	NH		Passage migratoire/transit
X	X	Butor blongios	<i>Ixobrychus minutus</i>		TRFO	FORT		Improbable
X	X	Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>		TRFO	TRFO		Improbable (espèce éteinte en LR)
X	X	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>		TRFO	TRFO		Improbable
X	X	Cochevis de Thékla	<i>Galerida theklae</i>		TRFO	TRFO		Improbable
X	X	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>		TRFO	TRFO		Improbable
X	X	Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>		TRFO	TRFO		Improbable
X	X	Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>		TRFO	TRFO		Improbable

VI.6. Espèces de mammifères recensées dans la bibliographie

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Espèces potentielles sur site								
		Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	CBC	MODE	MODE	MODE	
		Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	CBC	MODE	NH	MODE	
		Fouine	<i>Martes foina</i>	CBC	NH	NH	MODE	
X	X	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	CBC	FAIB	FAIB	FAIB	
		Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
X	X	Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>		TRFO	TRFO		Impossible
X	X	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>		FORT	FORT		Impossible

X	X	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>		FORT	FORT		Improbable
X	X	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>		MODE	MODE		Impossible
X	X	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>		MODE	MODE		Impossible
		Musaraigne carrelet	<i>Sorex araneus</i>		MODE	MODE		Improbable
		Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>		MODE	NH		Impossible

VI.7. Espèces de chauves-souris recensées dans la bibliographie

Protection		Espèce		Espèce potentielle	Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaires
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique						
Espèces potentielles sur site									
X	X	Rhinolophe de Méhely	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	-	-	EXCE	REDH	-	Peu probbale
X	X	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	Gp, C, P	TRFO	TRFO	FORT	Peu probbale
X	X	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	-	-	FORT	TRFO	-	
X	X	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	X	C, P	FORT	TRFO	FAIB	
X	X	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	C, P	FORT	TRFO	FAIB	
X	X	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	X	C, P	FORT	FORT	FAIB	
X	X	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	X	C, P	FORT	MODE	FAIB	
X	X	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	Gp, C, P	FORT	MODE	FORT	
X	X	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	Gp, C, P	MODE	FORT	MODE	
X	X	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	C, P	MODE	FORT	FAIB	
X	X	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	Gp, C, P	MODE	FORT	MODE	
X	X	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	C, P	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	C, P	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	Gp, C, P	MODE	MODE	MODE	
X	X	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X	Gp, C, P	MODE	MODE	MODE	
X	X	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	Gp, C, P	MODE	MODE	MODE	
X	X	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	C, P	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	Gp, C, P	MODE	MODE	MODE	
X	X	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X	Gp, C, P	MODE	MODE	MODE	
X	X	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	C, P	MODE	MODE	FAIB	
X	X	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	X	Gp, C, P	MODE	MODE	MODE	
X	X	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X	Gp, C, P	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	Gp, C, P	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	Gp, C, P	FAIB	FAIB	FAIB	

VI.8. Espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	<i>Nom scientifique</i>					
Espèces potentielles sur site								
X	X	Pélobate cultripède	Pelobates cultripes	Gagnage	TRFO	TRFO	FAIB	Improbable (mais espèce pour laquelle il faut rester prudent)

X		Grenouille de Pérez	Pelophylax perezi	Gagnage	FORT	FORT	FAIB	Improbable (mais espèce pour laquelle il faut rester prudent)
X	X	Triton marbré	Triturus marmoratus	Gagnage	MODE	MODE	FAIB	
X		Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	Gagnage	FAIB	FAIB	FAIB	
X		Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Gagnage	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Discoglosse peint	Discoglossus pictus	Gagnage	INTR	INTR	INTR	
X	X	Euprocte des Pyrénées	Calotriton asper		TRFO	FORT		Impossible
X	X	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata		TRFO	INTR		Impossible
X	X	Grenouille agile	Rana dalmatina		MODE	FORT		Improbable
X	X	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans		MODE	FAIB		Improbable
		Grenouille rousse	Rana temporaria		FAIB	NH		Impossible

VI.9. Espèces de reptiles recensées dans la bibliographie

Protection		Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Espèces potentielles sur site								
X		Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	CBC	TRFO	TRFO	TRFO	
X		Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	CBC	MODE	MODE	MODE	
X		Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	CBC	MODE	MODE	MODE	
X	X	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	CBC	MODE	MODE	MODE	
X		Psammodrome algire	<i>Psammodromus algirus</i>	CBC	MODE	MODE	MODE	
X		Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	CBC	MODE	MODE	MODE	
X		Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	CBC	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	CBC	MODE	FAIB	MODE	
X	X	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	CBC	FAIB	FAIB	FAIB	
X		Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	CBC	FAIB	FAIB	FAIB	
X	X	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>		FORT	FORT		Impossible
		Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwarsianus</i>		FORT	NH		Impossible
X	X	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>		MODE	MODE		Impossible
		Lézard catalan des Cévennes	<i>Podarcis liolepis cebennensis</i>		MODE	NH		Enjeu attribué en tant qu'espèce (sous-espèce absente de la hiérarchisation Occitanie)
		Tortue Caouanne	<i>Caretta caretta</i>		NH	NH		Impossible

VI.10.
 Espèces d’insectes recensées dans la bibliographie

Protection		Ordre	Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab		Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Espèces potentielles sur site									
X	X	Lepidoptera	Diane (La)	<i>Zerynthia polyxena</i>	CBC	MODE	NH	FORT	En limite d'aire de répartition. Plus rare et localisée
X		Lepidoptera	Proserpine (La)	<i>Zerynthia rumina</i>	CBC	MODE	NH	FORT	En limite d'aire de répartition. Plus rare et localisée
X		Lepidoptera	Zygène de l'Esparcette (La)	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	CBC	MODE	NH	FORT	En limite d'aire de répartition. Plus rare et localisée
X	X	Orthoptera	Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	CBC	MODE	NH	FORT	En limite d'aire de répartition. Plus rare et localisée
X	X	Coleoptera	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	CBC	MODE	NH	MODE	En limite de site
		Odonata	Caloptéryx hémorroïdal (Le)	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	CBC	NH	MODE	MODE	Repro
X	X	Odonata	Cordulie à corps fin (La)	<i>Oxygastra curtisii</i>	Chasse/Maturation	MODE	FORT	FAIB	Chasse et maturation ponctuelle
X	X	Coleoptera	Grand Capricorne (Le)	<i>Cerambyx cerdo</i>	CBC	FAIB	NH	FAIB	En limite de site
		Lepidoptera	Écaille chinée (L')	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	CBC	FAIB	NH	FAIB	
		Odonata	Agrion mignon (L')	<i>Coenagrion scitulum</i>	Chasse/Maturation	NH	MODE	FAIB	Chasse et maturation ponctuelle
		Odonata	Gomphe à crochets (Le)	<i>Onychogomphus uncatus</i>	Chasse/Maturation	NH	MODE	FAIB	Chasse et maturation ponctuelle
		Odonata	Aeshne affine (L')	<i>Aeshna affinis</i>	Chasse/Maturation	NH	FAIB	FAIB	Chasse et maturation ponctuelle
		Odonata	Sympétrum méridional (Le)	<i>Sympetrum meridionale</i>	Chasse/Maturation	NH	FAIB	FAIB	Chasse et maturation ponctuelle
		Araneae	Araignée Clotho	<i>Uroctea durandi</i>		NH	NH	FAIB	
		Araneae	Tarentules	<i>Lycosa tarantula</i>		NH	NH	FAIB	
		Coleoptera	Cerf-volant (mâle)	<i>Lucanus cervus</i>	CBC	NH	NH	FAIB	En limite de site
		Lepidoptera	Argus bleu (L')	<i>Polyommatus icarus</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Azuré de la Badasse (L')	<i>Glaucopsyche melanops</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Azuré du Thym (L')	<i>Pseudophilotes baton</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Citron de Provence (Le)	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Échiquier d'Occitanie (L')	<i>Melanargia occitanica</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Marbré-de-vert (Le)	<i>Pontia daplidice</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Mélitée du Plantain (La)	<i>Melitaea cinxia</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Ocellé rubané (Le)	<i>Pyronia bathseba</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Piérade de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Piérade du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Piérade du Navet (La)	<i>Pieris napi</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Thécla de la Ronce (La)	<i>Callophrys rubi</i>	CBC	NH	NH	FAIB	

Protection		Ordre	Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab		Nom vernaculaire	Nom scientifique					
		Lepidoptera	Vanesse des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Voilier blanc (Le)	<i>Iphiclides feisthamelii</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Lepidoptera	Zygène du Pied-de-Poule (La)	<i>Zygaena filipendulae</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Odonata	Sympétrum de Fonscolombe (Le)	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Chasse/Maturation	NH	NH	FAIB	Chasse et maturation ponctuelle
		Orthoptera	Courtilière des vignes	<i>Gryllotalpa vineae</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Ephippigère carénée	<i>Uromenus rugosicollis</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
		Orthoptera	Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	CBC	NH	NH	FAIB	
X	X	Odonata	Cordulie splendide (La)	<i>Macromia splendens</i>		TRFO	TRFO		Improbable
X	X	Odonata	Gomphe de Graslin (Le)	<i>Gomphus graslinii</i>		TRFO	TRFO		Improbable
X		Lepidoptera	Damier des Knauties (Le)	<i>Euphydryas desfontainii</i>		TRFO	NH		Impossible
X		Lepidoptera	Piérade de l'Aethionème (La)	<i>Pieris ergane</i>		TRFO	NH		Impossible
X		Odonata	Agrion de Mercure (L')	<i>Coenagrion mercuriale</i>		MODE	FORT		Improbable
X	X	Lepidoptera	Azuré du Serpolet (L')	<i>Maculinea arion</i>		MODE	NH		Impossible
X		Lepidoptera	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>		MODE	NH		Improbable
		Odonata	Agrion bleuisant (L')	<i>Coenagrion caerulescens</i>		NH	TRFO		Impossible
		Odonata	Aeschne des joncs (L')	<i>Aeshna juncea</i>		NH	FORT		Impossible
		Odonata	Cordulégastre bidenté (Le)	<i>Cordulegaster bidentata</i>		NH	FORT		Impossible
		Odonata	Agrion nain (L')	<i>Ischnura pumilio</i>		NH	MODE		Improbable
		Odonata	Leste sauvage (Le)	<i>Lestes barbarus</i>		NH	MODE		Impossible
		Odonata	Libellule fauve (La)	<i>Libellula fulva</i>	Chasse/Maturation	NH	MODE		Chasse et maturation ponctuelle
		Odonata	Sympétrum jaune d'or (Le)	<i>Sympetrum flaveolum</i>		NH	MODE		Impossible
		Coleoptera	Grande cétoine dorée	<i>Cetonischema speciosissima</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Ampedus elegantulus</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Ampedus rufipennis</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Brachygonus bouyoni</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Dromaeolus barnabita</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Eucnemis capucina</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Hylis cariniceps</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Hylis olexai</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Hylis simonae</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Megapenthes lugens</i>		NH	NH		

Protection		Ordre	Espèce		Statut biologique	Enjeu Occitanie	Enjeu LR	Enjeu local	Commentaire
Ind	Hab		Nom vernaculaire	Nom scientifique					
		Coleoptera		<i>Microrhagus pygmaeus</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Necydalis ulmi</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Opilo mollis</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Oxylaemus cylindricus</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Pedostrangalia revestita</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Platycerus caraboides</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Potosia fieberi</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Prionychus ater</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Stenagostus rhombeus</i>		NH	NH		
		Coleoptera		<i>Stictoleptura scutellata</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Cheilosia chrysocoma</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Lejogaster metallina</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Merodon aeneus</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Neoascia annexa</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Neoascia meticulosa</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Neoascia tenur</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Orthonevra nobilis</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Parhelophilus frutetorum</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Platycheirus rosarum</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Platycheirus tarsalis</i>		NH	NH		
		Diptera		<i>Tropidia fasciata</i>		NH	NH		
		Lepidoptera	Hermite (L')	<i>Chazara briseis</i>		NH	NH		
		Lepidoptera	Hespérie de l'Épiaire (L')	<i>Carcharodus lavatherae</i>		NH	NH		
		Lepidoptera	Hespérie du Marrube (L')	<i>Carcharodus floccifer</i>		NH	NH		
		Lepidoptera	Miroir (Le)	<i>Heteropterus morpheus</i>		NH	NH		
		Lepidoptera	Thécla de l'Arbousier (La)	<i>Callophrys avis</i>		NH	NH		
		Odonata	Agrion délicat (L')	<i>Ceriagrion tenellum</i>		NH	NH		
		Odonata	Gomphe semblable (Le)	<i>Gomphus simillimus</i>	Chasse/Maturation	NH	NH		
		Orthoptera	Antaxie cévenole	<i>Antaxius sorrezensis</i>		NH	NH		
		Orthoptera	Decticelle languedocienne	<i>Amedegnatiana vicheti</i>		NH	NH		
		Orthoptera	Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus verrucivorus</i>		NH	NH		
		Orthoptera	Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica germanica</i>		NH	NH		
		Orthoptera	Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>		NH	NH		
		Orthoptera	Sténobothre cigalin	<i>Stenobothrus fischeri</i>		NH	NH		
		Orthoptera		<i>Chorthippus saulcyi algoaldensis</i>		NH	NH		
		Orthoptera		<i>Ephippiger diurnus cunii</i>		NH	NH		

PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE SOUS
 CONDITIONS SUSPENSIVES

Sur le territoire de la commune de : Fontiès-d'Aude

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Jacques LOUBET, domicilié au 10 rue du Nord, 11800, Fontiès-d'Aude.
 Né le 19/05/1946 à Boutenac

Figurant(s) ci-après sous la dénomination : le 11/09/2021
 « Propriétaire »,

D'UNE PART

ET

SOLVEOCC 04, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 888 873 528, ayant son siège social à Fenouillet (31150), 3 bis route de Lacourtenour, représentée par Jean-Marc MATEOS Y JARA, en qualité de Président de SOLVEO DEVELOPPEMENT, elle-même président de SOLVEOCC 04.

Figurant ci-après sous la dénomination : le
 « Bénéficiaire »

D'AUTRE PART

EXPOSE PREALABLE

Le BENEFICIAIRE est une société de projet qui a été créé spécifiquement pour le développement, la réalisation et l'exploitation d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Fontiès-d'Aude. (ci-après "le Projet")

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées (DEP) réalisé pour les besoins du Projet, le BENEFICIAIRE a proposé la mise en œuvre de mesures de compensation qui sont les suivantes :

- C1.1 a. Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guilda
- C2.1 b. Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- C2.1 e. Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- C2.1 g. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- C2.1 i. Autre : nettoyage de la zone
- C3.2 a. Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage

Dans ce contexte, la présente Promesse a pour objectif de préciser les conditions de réalisation et de mise en œuvre par le prestataire, de l'ouverture et la gestion de milieux semi-ouverts sur des parcelles appartenant au Propriétaire.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

En cohérence avec les préconisations à venir de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) relative aux mesures de compensation dans le cadre du Projet de parc photovoltaïque à Fontiès-d'Aude, Le Propriétaire confère au Bénéficiaire, aux conditions déterminées aux présentes, la faculté de prendre à Bail emphytéotique les Biens, à l'effet d'y permettre l'ouverture et la gestion de milieux semi-ouverts des parcelles

Ainsi, la présente Promesse a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Bénéficiaire pourra lever l'option de prise à bail emphytéotique des Biens, et les principales modalités de jouissance locative future des Biens.
 En amont de la mise en œuvre des mesures compensatoires décrites à l'exposé préalable de la présente Promesse, il est également prévu la réalisation d'études conditionnant ces dernières.

- En conséquence, par les présentes :
- Le Propriétaire, y compris ses successeurs éventuels et ayants-droits, s'engagent irrévocablement et définitivement à donner à Bail emphytéotique, conformément aux articles L. 451-1 à L. 451-13 du code rural et de la pêche maritime et dans les conditions et délais fixés dans les présentes, au Bénéficiaire, les Biens désignés à l'article 1 ci-dessous ;
 - Le Propriétaire, y compris ses successeurs éventuels et ayants-droits, s'engagent irrévocablement et définitivement à conférer au Bénéficiaire, toutes servitudes, sur les Biens non pris à bail, générales de passages.

ARTICLE 1 - DESIGNATION DES BIENS

Les Biens objet de la Promesse sont désignés comme suit :

Commune	Section	Numéro	Adresse/ Lieudit	Superficie (m²)
Fontiès-d'Aude	B	136		3490
Fontiès-d'Aude	B	139		26820
Fontiès-d'Aude	B	141		743
Fontiès-d'Aude	B	142		18650
Fontiès-d'Aude	C	66		4207
Fontiès-d'Aude	C	165		6148
Fontiès-d'Aude	C	167		570
Fontiès-d'Aude	C	170		2017
Fontiès-d'Aude	C	171		6025
Fontiès-d'Aude	C	172		1095
Fontiès-d'Aude	D	56		10050
Fontiès-d'Aude	D	58		3821
Fontiès-d'Aude	D	453		8700
Fontiès-d'Aude	D	454		5470
Total				97 806

La présente Promesse porte sur la totalité des Biens. Le Bénéficiaire aura la faculté de lever l'option sur tout ou partie des Biens.

Le plan ainsi arrêté par le bénéficiaire est annexé aux présentes (ANNEXE E).

ARTICLE 2 - DUREE DE LA PROMESSE - MODALITES DE LEVEE DE L'OPTION

La présente Promesse est consentie par le Propriétaire pour une durée de quatre (4) années à compter de la date de la dernière signature par les Parties.

A l'issue de ces quatre (4) années, la durée de la promesse peut être prorogée par décision motivée du Bénéficiaire.

Cette prorogation dure deux (2) ans au maximum. La prorogation commence à compter du dernier jour franc de la période en cours.

Cette décision motivée de proroger la durée de la promesse prend la forme d'une lettre recommandée avec avis de

réception dans laquelle le Bénéficiaire informe le Propriétaire de l'absence d'éléments suffisamment étayés pour décider de lever l'option, reçue au moins quinze (15) jours avant l'échéance de la promesse.

La prorogation pourra notamment être justifiée par :

- Une attente de réponse d'une juridiction saisie dans le cadre d'un contentieux contre le projet ;
- L'obligation pour le Bénéficiaire de se conformer à une nouvelle législation/réglementation ;
- De manière générale par la survenance d'un événement indépendant de la volonté du Bénéficiaire qui fera son possible pour faire face aux conséquences qui en découlent.

Pendant toute la durée de la Promesse, qu'elle soit initiale ou reconduite, le Bénéficiaire pourra faire connaître au Propriétaire son intention de conclure le Bail par voie de levée d'option. Cette levée d'option sera notifiée par le Bénéficiaire au Propriétaire soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par acte extra-judiciaire.

Si à l'expiration du délai de validité de la Promesse, le Bénéficiaire n'a pas notifié sa levée d'option, la Promesse sera considérée comme caduque et de nul effet sans qu'il soit besoin pour les Parties de notifier de quelque manière que ce soit la survenance du terme. Les Parties seront déliées par conséquent de tous engagements pris dans le cadre des présentes, sans indemnité de part et d'autre.
 L'absence de levée d'option ne vaudra pas caducité de la promesse si les Parties régularisent leur accord directement par signature du bail emphytéotique sous forme notariée.

ARTICLE 3 - MISE A DISPOSITION DES BIENS

Le Propriétaire autorise le Bénéficiaire, et/ou toute personne par lui mandatée, pour toute la durée de la Promesse et à titre gratuit, à procéder sur les Biens à toutes interventions pour les besoins des différentes études, analyses et enquêtes nécessaires à la réalisation du plan de gestion et du suivi des mesures compensatoires

ARTICLE 4 - DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE ET DU BENEFICIAIRE

Le Propriétaire et le Bénéficiaire déclarent que :

- Ils ne font l'objet d'aucune mesure restreignant leur capacité ;
- Ils n'ont jamais été et ne sont pas susceptibles d'être placés sous le coup d'une procédure collective d'apurement du passif et qu'ils ne sont pas en l'état de cessation des paiements ;
- Ils ne font pas et n'ont jamais fait l'objet de poursuites pouvant conduire à la confiscation de leurs biens et notamment des Biens.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire consent au Bénéficiaire, pendant la durée de la Promesse initiale ou prorogée, une exclusivité sur les Biens.

Le Propriétaire s'engage notamment pendant la durée des présentes, à ne pas donner à bail ou utiliser les Biens pour une activité similaire à celle prévue par la présente Promesse.

Le Propriétaire s'interdit, pendant la durée des présentes, à implanter ou à donner son accord pour l'implantation de toute construction ou tout équipement susceptible de nuire directement ou indirectement aux mesures compensatoires et s'engage à ne rien entreprendre sauf accord express, écrit et préalable du Bénéficiaire.

Le Propriétaire s'interdit, pendant la durée des présentes, de modifier la disposition ou la configuration des Biens et de consentir toute servitude dans des conditions susceptibles de nuire directement ou indirectement aux mesures compensatoires, sauf accord express, écrit et préalable du Bénéficiaire.

Si le Propriétaire ne respecte pas ses obligations contractuelles, le Bénéficiaire se réserve le droit de demander en justice la sanction de tous actes contraires à ses droits et de mettre en œuvre toute action susceptible de préserver ces droits.

Le Propriétaire s’engage à remettre au Bénéficiaire dans les meilleurs délais suivant la signature de la Promesse l’ensemble des documents listés en Annexe A des présentes.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS DU PROPRIETAIRE

Le Propriétaire déclare et s’engage à réitérer à la date de signature du Bail, s’il détient les informations, les déclarations suivantes relatives aux parcelles définies à l’article 1 (*rayé les propositions inexactes et parapher en face de chaque rayure*) :

- Il bénéficie d’une origine trentenaire et régulière de propriété des Biens, outre sa propre acquisition, et s’oblige à en justifier dans l’acte authentique lors de sa signature ;
- Aucune charge hypothécaire et aucun privilège ne grève les Biens et aucune saisie, aucune interdiction d’aliéner ou d’hypothéquer, ou aucun droit de retour ne s’y applique ;
- Les Biens ne font l’objet d’aucune demande en nullité, en résolution/résiliation ou, plus généralement, en anéantissement des droits du Propriétaire ;
- Les Biens ne font pas l’objet, tant en demande qu’en défense, d’une procédure en cours, notamment pour des raisons de servitude, troubles de voisinage, délimitation de limite parcellaire, remembrement, expropriation, réserve foncière (etc.), et ne sont pas susceptibles de donner lieu à une telle procédure ;
- Les Biens sont de libre disposition entre les mains du Propriétaire, et ne font l’objet d’aucun pacte de préférence, ni d’aucune promesse de vente antérieure en cours de validité, ni d’exclusivité ou droit de première offre ;
- Les Biens n’ont pas été acquis d’une SAFER, ou par suite d’un remembrement, notamment par voie d’échange, par voie de donation ou par vente conclue moins de deux (2) années avant la date des présentes ;
- Il n’a pas créé, ni laissé créer aucune servitude sur les Biens et il n’existe aucune servitude conventionnelle, légale ou judiciaire pouvant remettre en cause le Projet ;
- Les Biens ne sont pas situés dans le périmètre d’un plan de prévention des risques technologiques ou des risques naturels prévisibles prescrit ou approuvé représentant un risque pour la future exploitation du Parc ;
- Les Biens sont libres de toute occupation licite ou illicite, précaire ou durable ;
- Qu’aucune Installation Classée pour la Protection de l’Environnement (ICPE) ni aucune installation susceptible de causer une pollution n’a été et n’est exploitée sur les Biens et/ou qu’aucune pollution n’affecte ni le sol ni le sous-sol ;
- Aucune subvention n'a été préalablement perçue relativement à une exploitation sur les Biens (exemple : prime d'arrachage, replantation forestière, ...).
- D’une façon générale, ces parcelles sont libres de tous obstacles légaux, administratifs et conventionnels pouvant empêcher ou compliquer l’exercice d’un droit comme celui découlant d’un bail emphytéotique, pour les besoins de la réalisation de ma mise en œuvre des mesures compensatoires ;

ARTICLE 7 - TRANSFERT DE DROITS - DECES

En cas de transfert des droits appartenant au Propriétaire sur tout ou partie des Biens, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, le Propriétaire s’engage à :

- Porter les présentes à la connaissance de ces tiers bénéficiaires du transfert préalablement à tout transfert de droits ;
- Informer le Bénéficiaire dans un délai raisonnable du transfert envisagé ;

- Recueillir préalablement l’engagement écrit des tiers bénéficiaires du transfert de poursuivre l’exécution des présentes ;
- Faire annexer à tout acte de transfert une copie des présentes.

Dans le cas où le Propriétaire cèderait ou transférerait tout ou partie de ses droits sur tout ou partie des Biens, il s’engage à faire respecter l’intégralité de la Promesse par le tiers concerné de telle façon que le Bénéficiaire ne puisse en aucune façon être inquiété par ce transfert.

En cas de décès du Propriétaire, s’il s’agit d’une personne physique, ou de dissolution du Propriétaire, s’il s’agit d’une personne morale, avant la constatation par acte authentique de la réalisation des présentes, ses successeurs éventuels et ayants-droits, fussent-ils protégés, seront tenus à la réalisation des présentes dans les mêmes conditions que le Propriétaire signataire.

Soustraire, par l’effet d’un transfert de propriété à un tiers, d’un démembrement de propriété ou de toute autres cessions de droits réels sans agrément aux présentes, tout ou partie d’une ou des parcelles visées à l’article 1 constitue une faute du Propriétaire au regard des présentes.

Toutefois, pour la période comprise entre la levée d’option le cas échéant et la publication de l’acte authentique de bail emphytéotique, le Propriétaire s’engage à ne pas aliéner, à quelque titre et cause que ce soit, tout ou partie des parcelles promises à bail emphytéotique.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire de la présente Promesse s’oblige à :

- Prendre en charge l’ensemble des frais de notaire pour la signature du Bail emphytéotique ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les dommages et les nuisances aux personnes et aux biens notamment aux Biens, et plus généralement à tout tiers.

ARTICLE 9 - SUBSTITUTION

Le Bénéficiaire pourra se substituer dans le bénéfice de la Promesse et de ses conséquences toute autre société de projet de son choix, qui prendra alors la qualité de Bénéficiaire et bénéficiera de tous les droits et aura toutes les obligations de celui-ci au titre des présentes, sous réserve que le Bénéficiaire notifie cette substitution au Propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins quinze (15) jours avant le terme de la Promesse.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITE

Les Parties s’engagent à garder la stricte confidentialité du contenu des présentes, sauf dans la mesure imposée par les textes en vigueur ou par une décision de justice passée en force de chose jugée, ou pour le besoin d’une procédure en exécution forcée ou en indemnisation engagée entre les Parties, ou pour le besoin des dispositions prévues à l’Article 13 -

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le Bénéficiaire s’engage à veiller à ce que le traitement des données à caractère personnel du Propriétaire soit effectué de manière adéquate et conforme aux dispositions légales et réglementaires.
 Les droits et obligations relatifs à cette question sont développés en Annexe D, cette dernière faisant partie intégrante des présentes.

ARTICLE 12 - INDEPENDANCE DES CLAUSES

Si certaines stipulations de la Promesse présentaient une cause d'annulation par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice passée en force de chose jugée, ses autres stipulations continueraient à s'appliquer entre les Parties.

En présence d'une stipulation annulable, les Parties s'engagent d'ores et déjà à la remplacer par une stipulation valable d'une portée équivalente, si possible, au plan du résultat et reflétant le but qu'elles assignaient aux présentes lors de leur formation.

ARTICLE 13 - PUBLICITE FONCIERE

Chacune des Parties pourra faire procéder à ses frais au dépôt des présentes au service de la publicité foncière.

Les Parties reconnaissent expressément que les mentions manuscrites et les signatures aux présentes émanent bien d'elles et se donnent réciproquement pouvoirs, à titre irrévocable, pour réitérer cette reconnaissance dans tout acte de dépôt.

ARTICLE 14 - FRAIS

Sauf exception prévue par les présentes, les frais, droits, émoluments et honoraires ayant été rendus nécessaires par la conclusion de la Promesse ainsi que ceux qui en seraient la conséquence pour l'établissement par acte authentique du Bail demeureront à la charge du Bénéficiaire qui s'y oblige.

ARTICLE 15 - RESILIATION- IMPREVISION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de l'une quelconque des obligations mises à sa charge aux termes des présentes, l'autre Partie pourra résilier la présente Promesse de bail par simple lettre recommandée avec accusé de réception et ce six (6) mois après une mise en demeure restée sans effet.
Les Parties renoncent au principe d'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil.

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE - LITIGES

La présente Promesse est soumise au droit français.

Toute difficulté relative à l'interprétation et l'exécution des présentes sera soumise, à défaut d'accord amiable entre les Parties, au Tribunal Judiciaire territorialement compétent conformément aux dispositions du code de procédure civile.

ARTICLE 17 - EXECUTION FORCEEE EN CAS DE REFUS DU PROPRIETAIRE DE CONCLURE LE BAIL

Si le Propriétaire refuse de signer le Bail qui devra intervenir sous forme authentique, le Bénéficiaire pourra entamer les démarches nécessaires pour obtenir toute exécution forcée qu'il estimera utile, ce que le Propriétaire accepte.

ARTICLE 18 - COMMUNICATIONS

Pour l'exécution des présentes, le Propriétaire et le Bénéficiaire font éléction de domicile en leur(s) domicile(s) et/ou siège(s) social(aux) respectifs, tels qu'indiqués en tête des présentes.

Toutes les communications, notifications, et mises en demeure qui seraient nécessaires pour l'exécution des présentes seront effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social et/ou au domicile élu tels qu'indiqué(s) en tête des présentes, de la Partie qui en sera destinataire (tout délai courant de la date de première présentation de cette lettre, les indications de la Poste faisant foi), ou encore par acte extrajudiciaire ou par remise d'un écrit contre récépissé.

Chacune des Parties s'oblige à notifier à l'autre tout changement de siège social ou de domicile. A défaut, toutes les communications, notifications et mises en demeure seront valablement faites aux sièges sociaux et domiciles indiqués en tête des présentes.

ARTICLE 19-VALEUR CONTRACTUELLE DES ANNEXES

En cas de contradiction entre la présente convention et les annexes, la convention prévaudra sur celles-ci sauf stipulation contraire aux présentes. Ainsi, les annexes qui suivent font partie intégrante des présentes. Le consentement exprimé par les Parties vaut donc, tant pour le corps des présentes, que pour le contenu desdites annexes.

Annexe A : LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Annexe B : CONDITIONS GENERALES DU FUTUR BAIL EMPHYTEOTIQUE

Annexe C : MANDAT ET AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE EN VUE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS

Annexe D : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Annexe E : PLAN CADASTRAL

Annexe F : RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Fait à Fontiès d'Aude, le 11/09/2025

En [] exemplaires.

Le Propriétaire : Nom/prénom/signature LOUPET JACQUES J. Loupet Fait à Fontiès d'Aude Le 11/09/2025 Signature : J. Loupet	Le Bénéficiaire : SOLVEOCC 04 M. Jean-Marc MATEOS p.o Pierre AYMARD Fait à Fontiès d'Aude Le 11/09/2025 Signature : [Signature]
---	---

VI.12. Lettre d'intention pour la gestion compensatoire des ripisylves



LETTRE D'ENGAGEMENT MUTUEL POUR LA RÉALISATION D'UNE MESURE DE
 COMPENSATION

Nous soussignés, le Syndicat Mixte Aude Centre et SOLVEOCC 04,

Dans le cadre de la demande de dérogation espèces protégées (DEP) déposée par SOLVEOCC 04 pour le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Fontiès-d'Aude qu'elle développe actuellement, nous nous engageons mutuellement à mettre en œuvre la mesure de compensation destinée à la restauration et à la gestion de zones humides de type ripisylve proposée dans le dossier de demande de DEP sous réserve de l'acceptation par les services de l'Etat du projet de restauration hydromorphologique de l'Orbiel porté par le Syndicat Mixte Aude Centre et de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires pour la réalisation du projet de centrale photovoltaïque.

Les modalités précises de la mesure de compensation seront définies dans la convention finale à conclure ultérieurement entre nous. A ce stade, il est d'ores et déjà défini que la surface pour la mise en place de la mesure compensatoire est de 1,5 hectares, située sur la commune de Trèbes (11).

Plus précisément, la mesure consistera à effectuer des travaux de semis et plantations qui viseront à recréer une ripisylve/forêt alluviale, dans le respect du principe de l'équivalence écologique, à partir de plançons, jeunes plants et baliveaux d'essences locales adaptées à ce type d'habitat.

La présente lettre intervient en anticipation de l'établissement de la convention finale, qui sera signée au cours de l'instruction du dossier de dérogation espèces protégées.

Cette lettre n'a donc pas pour vocation de remplacer la convention finale, mais de formaliser notre engagement mutuel et réciproque à respecter les principes discutés et à œuvrer en faveur d'une compensation adéquate.

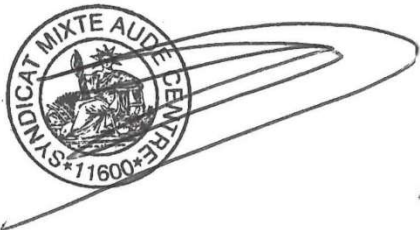
Le Syndicat Mixte Aude Centre

Fait à **CONQUES-SUR-ORBIEL**

Le **17 Décembre 2024**

Nom : **Monsieur MAGRO Christian**

Titre : **Président du Syndicat Mixte Aude Centre**



SOLVEOCC 04

Fait à Fenouillet

Le15/05/2025

Nom : Monsieur MATEOS Jean-Marc

Titre : Président de SOLVEOCC04 et
 de SOLVEO Energies

